

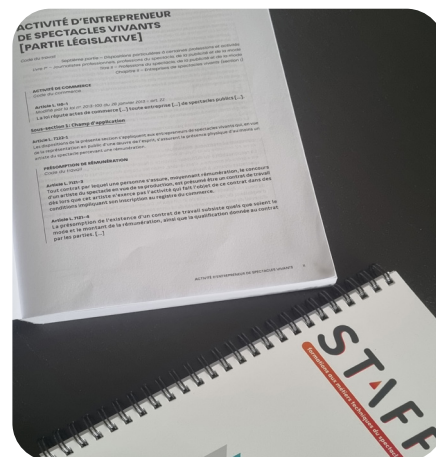
Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques

Cette formation a pour but l'acquisition ou l'approfondissement des connaissances et compétences nécessaires à l'exploitation, en sécurité, de lieux aménagés pour des représentations publiques, dans l'optique d'obtenir un récépissé valide valant licence d'entrepreneur de spectacle vivants* correspondant au premier groupe (1ère à 4e catégorie)
* code du travail art. L.7122-3-2°

- ✦ Du 12 au 16 mai 25
 - ✦ 35 heures sur 5 jours
 - ✦ 1250 euros
 - ✦ 12 stagiaires
 - ✦ Site de Carquefou
- ✦ Du 7 au 11 juil. 25
- ✦ Du 6 au 10 oct. 25

Organisme de formation habilité par

cpnef : sv



Public visé

- ✦ Toute personne souhaitant procéder à la déclaration d'activité de spectacle vivant (licence 1) correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.
- ✦ Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

Niveau de connaissances préalables

- ✦ Être sur un poste de direction ou d'encadrement en charge de responsabilités techniques et/ou administratives.

Niveau d'entrée

- ✦ Intermédiaire

Prérequis

- ✦ Aucun

Objectifs de la formation

Conforme au décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif à l'agrément des organismes assurant une formation à la sécurité des spectacles.

Les objectifs de cette formation sont d' :

- ✦ Exploiter, en sécurité, des lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques
- ✦ Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques

L'ordonnance du 3 juillet 2019 et son décret d'application du 27 septembre 2019 relative à la délivrance d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants, valant licence, rappelle l'obligation faite aux demandeurs d'être formés à la prévention des risques dans les lieux de spectacle, si la structure qu'ils représentent est dépourvue de personnel compétent en la matière. La formation proposée répond à cette obligation d'abord en sensibilisant les participants à la multiplicité et à la complexité des risques liés à la diffusion de spectacle vivant, puis en apportant des informations leur permettant d'exercer leur responsabilité en toute connaissance de cause.

Moyens pédagogiques

✦ Encadrement

Formateur expérimenté et spécialisé dans le spectacle vivant.
Formateur pressenti : Patrice MOREL

✦ Moyens techniques / matériels utilisés

- Ouvrage fourni : «La Sécurité et la sûreté des lieux de spectacles», recueil de textes de référence pour l'obtention de la licence de catégorie 1», édition CNM par Philippe CUVELETTE & Scott DELHAISE-RAMOND.
- Ordinateur portable (à prévoir par le stagiaire ou à réserver au préalable)

✦ Modalités pédagogiques

- Exposé, démonstration pratique et études de cas
- Aides visuelles : présentation Power Point, photographies et vidéogrammes
- Aides matérielles : documents administratifs, techniques ou contractuels

Programme

Rappel : se remémorer la source de la réglementation ainsi que la hiérarchie des règles de droit

Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales, inhérentes à cette activité

- Situer le cadre juridique général
- Identifier et distinguer les différentes responsabilités

Manager les risques (criticité, SICRANE)

- Connaître les étapes et les méthodes d'estimation de la gestion des risques
- Connaître et savoir mettre en oeuvre les méthodes de réduction de la criticité des risques

Connaître la réglementation sur la gestion sonore

- Définir les niveaux sonores

Appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacles

- Introduction : identifier les principes essentiels de la réglementation
- Identifier et mettre en oeuvre les dispositions générales relatives aux différents types d'ERP
- Identifier les dispositions particulières relatives aux différents types d'ERP
- Avoir connaissance et appliquer les règles d'emploi des effets spéciaux

Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail

Analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes

- Avoir connaissance et appliquer les règles du droit du travail en matière de sécurité au travail

Prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public

- Avoir connaissance et appliquer les règles du droit du travail en matière de sécurité et d'ordre publics

Prendre en compte les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité

- Avoir connaissance et appliquer les règles et mises en oeuvre du matériel mobile

Appréciation des résultats & suivi

- ✦ Validation de la formation conditionnée par la présence du stagiaire à la totalité du stage
- ✦ Etude de cas dirigée validant 4 compétences : 60% des critères d'évaluation devront être validés.
- ✦ Possibilité de rattrapage partiel ou total en cas de score insuffisant.
- ✦ Remise d'un Certificat de Compétences délivré par la CPNEF-SV (**C**ommission **P**aritaire **N**ationale **E**mloi **F**ormation **S**pectacle **V**ivant)
- ✦ Remise d'une attestation de fin de formation
- ✦ Emargement individuel pour la présence effective du stagiaire

Coût & Financement

- ✦ Le coût de cette formation est de 1250 euros.
- ✦ Possibilité de financement : auprès de votre OPCO (Afdas...), France Travail, financement personnel ...
- ✦ Pour les salariés, se renseigner auprès de son employeur

STAFF

7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU

☎ 02 40 25 28 36

Nous contacter :

Service commercial : commercial@staff.asso.fr

Référent handicap : accompagnement@staff.asso.fr